

RESUME NON TECHNIQUE

1. Contexte

Il s'agit de la création d'un plan d'eau d'irrigation destiné à couvrir et sécuriser les besoins de la SCA Rouge Gorge.

Le plan d'eau présente un volume de 127 000 m³. Il est alimenté par la substitution de deux forages et complété par collecte des eaux du versant (drainage principalement). Le remplissage se fera entre le 1^{er} novembre et le 31 mars.

Les rubriques de la nomenclature eau concernée par le projet sont :

- Rubrique 1.3.1.0 : Prélèvement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) d'une capacité supérieure à 8 m³/h. La commune est classée en ZRE : projet soumis à autorisation.
- Rubrique 3.2.3.0 : Plan d'eau d'une surface comprise entre 0.1 et 3 ha. La surface en eau de la réserve est de 2.25 ha : projet soumis à déclaration.
- Rubrique 3.2.4.0 : vidange de plan d'eau d'une surface supérieure à 0.1 ha. La surface en eau de la réserve est de 2.25 ha : projet soumis à déclaration.
- Rubrique 3.2.5.0 : barrage de classe A, B ou C. La réserve ne rentre pas dans cette classification. Projet non concerné par cette rubrique.
- Rubrique 3.3.1.0 : suppression de zone humide. Le projet n'impacte pas de zone humide. Projet non concerné par cette rubrique.

La création de ce plan d'eau est donc soumise à autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

2. Présentation du projet

La réserve sera réalisée sur la commune de Breuil sous Argenton, commune déléguée d'Argentonnay, au lieu-dit les Tonneries. La réserve sera implantée sur les parcelles cadastrales AB 8, 23, 60 et 62.

La SCA Rouge Gorge n'est pas propriétaire des parcelles, mais a l'autorisation du propriétaire pour réaliser la réserve d'irrigation.

La SCA réalise des cultures spécialisées : production de pommes. L'objectif du projet est de sécuriser la production. La création du plan d'eau permettra de s'affranchir des restrictions ou interdiction du prélèvement au moment où les pommiers en ont le plus besoin.

Le site a été choisi du fait de :

- La proximité d'un des forages,
- La proximité du fossé évacuant les eaux de drainage du versant,
- La parcelle n'est pas occupée par le verger,
- Proximité de l'alimentation électrique existante,
- Maîtrise du foncier,
- Topographie favorable,
- Centré par rapport aux parcelles irrigables.

Le projet a été conçu en respectant les préconisations de l'étude géotechnique.

Les principales caractéristiques du plan d'eau sont les suivantes :

- Surface en eau : 22 520m²
- Volume : 127 000 m³
- Hauteur maximale de digue : 6.05 m
- Classe barrage : hors classe

- Pente talus interne : 3Hz/1V
- Pente talus externe : 2Hz/1V
- Trop-plein : canalisation DN 315 à 5%.
- Vidange : canalisation DN250.

Le trop plein est dimensionné pour évacuer des crues cinqcentennales, conformément aux préconisations d'IRSTREA.

La vidange est dimensionnée pour vidanger la réserve en moins de 10 jours.

3. Etat initial

Le climat est de type océanique, et présente deux périodes climatiques distinctes : une période de déficit hydrique (été) et une période d'excédent hydrique (hiver).

Le site présente une pente de l'ordre de 3%.

Le sous-sol se caractérise par les rhyolites du Choletais. Aucune venue d'eau n'a été observée dans les sondages, lors de la réalisation de l'étude géotechnique.

Le projet n'est pas concerné par des périmètres de protection de captage d'eau potable.

Le projet se situe sur le bassin versant de la Soire, affluent du Layon.

La commune est concernée par le risque inondation, mais le site en projet n'est pas en zone inondable.

Le site en projet n'est pas dans le périmètre d'inventaire ou zonage environnemental (ZNIEFF, Natura 2000...).

Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ de 1.9 km à vol d'oiseau. Il s'agit de la ZSC « Vallée de l'Argenton ». Le projet est jugé en zone d'influence de la ZPS et ZSC Vallée de la Loire de Nantes au Ponts de Cé. En effet, le projet se situe sur le bassin versant amont de ces sites Natura 2000. Le projet se situe à 53 km de ces sites.

Le site en projet est cultivé. Aucune zone humide n'a été recensée.

La commune n'est pas dotée de document d'urbanisme.

Le projet n'est pas situé dans le périmètre d'un monument historique.

Le projet se situe dans l'unité paysagère des contreforts de la Gâtine. Compte tenu de la distance des habitations par rapport au projet, de la topographie et de la végétation existante, aucune habitation n'aura de visibilité sur le site. Les principales vues sur le site se font depuis le chemin longeant la parcelle au nord.

4. Conséquences du projet et mesures compensatoires

Compte tenu de sa localisation l'impact paysager sera faible. Les digues seront végétalisées : enherbées.

La réserve servant pour l'irrigation, aucune vidange n'est prévue. L'impact sur la qualité des eaux superficielles sera limité.

Le remplissage se fait par substitution de deux forages, d'un volume de 69 760 m³.

Le remplissage se fait du 1^{er} novembre au 31 mars.

L'apport du bassin versant est de 60 680 m³, ce qui est suffisant pour compléter le remplissage du plan d'eau. Le plan d'eau est déconnecté du versant du 1^{er} avril au 31 octobre.

Sur ce secteur, il n'existe pas de piézomètre permettant d'assurer la gestion des prélèvements. La gestion des sécheresses se fait à partir de seuils fixés sur le Layon à la station hydrométrique de St Lambert du Lattay. Il s'agit d'un point nodal du SAGE.

Pour le remplissage par les forages, un débit seuil, sur la station de St Lambert du Lattay, est mis en place, pour le début et l'arrêt du remplissage.

L'analyse des débits mensuels du Layon, montre qu'en hiver sec le démarrage des prélèvements se devrait se faire à partir de février. Le fait de pouvoir remplir le plan d'eau rapidement (31 jours) permet de limiter les risques de non remplissage.

L'Agence de l'Eau recense un prélèvement sur le bassin versant de la Soire. Il s'agit d'une retenue collectant les eaux de ruissellement. Le prélèvement opéré est de 8 800 m³. En ajoutant le prélèvement projeté, le cumul de prélèvement sur le bassin versant de la Soire sera de 66 050 m³, soit environ 1.5% du volume transité dans la Soire sur la période 1^{er} novembre au 31 mars.

Le prélèvement réalisé par le demandeur n'aura donc pas d'impact significatif sur le bassin versant de la Soire.

Le site en projet ne présente pas d'intérêt écologique particulier. Le projet n'engendre pas de suppression de haie, ni de zone humide.

L'emploi de produit phytosanitaire pour l'entretien de la réserve est interdit.

De par sa nature, son fonctionnement et son éloignement le projet n'a pas d'impact sur les sites Natura 2000 : ZSC Vallée de l'Argenton ni sur la ZPS et ZSC Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé.

Le plan d'eau est conçu de façon à réduire les risques de rupture : étude géotechnique, écrans parafouilles, vidange de sécurité, trop-plein évacuant une crue cinquentennale.

Le plan d'eau fera l'objet d'une surveillance qui sera quotidienne lors de la mise en eau. En dehors de cette période la surveillance sera réalisée tous les deux mois.

La phase chantier peut être source de nuisances temporaires. Les habitations les plus proches étant à plus de 700m, les impacts seront limités. De plus, l'entreprise de terrassement mettra en place toutes les mesures nécessaires pour limiter l'impact du chantier : chantier isolé des écoulements naturels ; arrosage des surfaces terrassés ; stockage et évacuation des déchets...

5. Compatibilité avec le SAGE et le SDAGE

Le plan d'eau sera rempli entre le 1^{er} novembre et le 31 mars. Un débit seuil pour le début et l'arrêt du remplissage est proposé. Le remplissage par forage représente 80 % du volume prélevé directement dans le milieu. Il n'y aura plus de prélèvement en période d'étiage. Le projet n'engendre pas la suppression de haie, ni de zone humide. L'irrigation se fait en goutte à goutte : système économe en eau. Le demandeur utilise des sondes tensiométriques, observe la météo (reçoit toutes les semaines un bulletin météo avec l'évapotranspiration), surveille ces arbres (débourrement, floraison, nouaison et grossissement des fruits) pour réaliser les apports d'eau.

Le projet est compatible avec le SAGE Layon et le SDAGE Loire-Bretagne.